

Ordre du jour

1. Point boulangerie
2. Point cimetière
3. Soutien à la population de Turquie et de Syrie touchées par les séismes
4. Etude des devis reçus
5. Demande de subvention
6. Questions diverses

Procès verbal du 09/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à vingt heures trente minutes,
Le Conseil municipal de la commune de LES ESSARDS, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIDAL Patrick, Maire,
D'après convocations faites le 02/03/2023
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Etaient présents : Les Conseillers Municipaux : M. VIDAL Patrick, M. BERTRAND Patrick, M. BRAT Jean-François, M. BOURSIQUOT Nicolas, M. BREIDENBACH Gérard, M. KINDER Alain, M. HILLAIRET Christian, M. ORGÉ Claude, Mme BROUSSE MONTEIL Aurélie, Mme DUPEUX Josselyne, Mme FELLER Florence, M. GRADAIVE Michel, Mme VANNIER Murielle.

Était absent : Mme FELIX Joëlle qui donne son pouvoir à Madame VANNIER Murielle

Mme BROUSSE MONTEIL Aurélie a été désignée en qualité de secrétaire.

Des modifications du PV du 09/02/2023 :

- Salle des fêtes 07-2023

Une remise exceptionnelle de 50 % est accordée pour la location de la salle des fêtes du 12/11/2022 au lieu du 11/11/2022 initialement retenue, suite au déplacement demandé par la commune.

1. Point boulangerie

La boulangerie Aux Délices des Essards, après 4 mois d'activité, a fermé début mars. Le fonds de commerce est actuellement en vente.

2 propositions de reprise :

- Production de pain biologique et vente 2 heures par jour les jours de production
- Reprise par un Boulanger de Saintes, la boutique serait ouverte tous les matins.

2. Point cimetière 08-2023

Annule et remplace les délibérations 25-2021-33-2022)

Les dimensions des concessions

- Concession simple 2.50 X 1.30m (2 personnes)
- Concession double : 2.50 X 2.40 (jusqu'à 4 personnes)

Les Prix

- Pour 30 ans : Concession simple : 30 euros, concession double : 60 euros
- Pour 50 ans : concession simple : 50 euros, concession double : 100 euros

→ Accepté à l'unanimité

3. Soutien à la population de Turquie et de Syrie touchées par les séismes 09-2023

Une aide de 250 € est accordée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4. Etude des devis reçus 10-2023

Rénovation énergétique d'une salle de classe

- Réfection de la façade nord en moellon : Devis Sarl TAUNAY Maçonnerie → 8966.40 € TTC → Accepté à l'unanimité
- Menuiserie PVC : Strat & Bois → 1184.50 € TTC → Accepté à l'unanimité
- Travaux de plomberie : SARL Groux Anthony → 1819.61 € TTC → Accepté à l'unanimité
- Travaux électriques : Jolly lumière → 5982 € TTC → Accepté à l'unanimité
- Dépose du plafond, isolation du plafond et des murs et pose de doublage de l'ensemble : Strat & Bois → 8845.84 € TTC → Accepté à l'unanimité
- Travaux de peinture : Strat & Bois → 3223 € TTC → Accepté à l'unanimité
- Installation d'une Pompe à chaleur → 15545.58 € TTC → D'autres devis sont à solliciter

5. Demande de subvention pour la rénovation énergétique d'une salle de classe 11-2023

- Rénovation d'une salle de classe	27 234.71 € HT
- plan de financement :	
DSIL (40%)	10 893.88 € HT
Subvention Conseil général (40 %)	10 893.88 € H.T.
Autofinancement	5446.95 € H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter l'avant-projet pour les travaux de rénovation d'une salle de classe pour un montant total HT de **27 234.71 € HT**
- De solliciter une subvention auprès de la préfecture et du Conseil Départemental selon le plan de financement

6. Questions diverses

*Un pot amical est organisé pour la cérémonie des anciens combattants le 19 mars à 10h30.

* Projet de rénovation de voirie avec la CDC Cœur de Saintonge, environ 1500m2 de monocouche seront réalisés sur la voirie Communautaire.

La séance est levée à 22h50

Secrétaire de séance

Patrick Vidal

